RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice: 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2,

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents: Amagney: Thomas JAVAUX Arguel: André AVIS Audeux: Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRO (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe Lime (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENDT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.12), Cette RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.12). Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLÉ (jusqu'au 1.2.2) Champagney : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) Chaudefontaine: Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin: Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête: Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) Deluz: Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: Marcel COTTINY Morre: Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Etaient absents: Avanne-Aveney: Laurent DELMOTTE Besançon: Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure: Philippe CHANEY Champoux: Thierry CHATOT Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Franois : Françoise GILLET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône : Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE Thoraise: Jean-Michel MAY Vaire-Arcier: Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Gérard GALLIOT

Procurations de vote:

Mandants: P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, JS. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du 1.1.2), S.CHIRRER (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONILLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), JM. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY,

B. MOYSE, JM. MAY, P. RACINE

Mandataires: A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, JC. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER,
MN. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET,
B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2),
JL. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au +2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1),
M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), JM. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4),
G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, JP. TAILLARD

Délibération n°2011/001441

Rapport n°4.3 - Campagne AlimenTerre 2011 - Demande de subvention de l'association RECIDEV pour l'organisation de la manifestation

Campagne AlimenTerre 2011 - Demande de subvention de l'association RECIDEV pour l'organisation de la manifestation

Rapporteur: Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Commission: Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Inscription	udgétaire
BP 2011 et PPIF 2011-2015	Montant prévu BP 2011 : 16 000 €
« Education à l'environnement »	Montant de l'opération : 2 000 €

Résumé:

La campagne AlimenTerre sensibilise un public le plus large possible sur les questions des échanges mondiaux de denrées alimentaires et les causes de la faim : organisation d'un marché, d'expositions, d'animations...

Le Grand Besançon a soutenu la manifestation à hauteur de 1 000 € en 2006 et 2 000 € en 2007, 2008 et 2009, et 2 500 € en 2010.

Le projet étant éligible au titre du règlement d'aides aux actions de sensibilisation à l'environnement mis en place par le Grand Besançon, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association RECIDEV pour la réalisation de cette manifestation.

I. Présentation de la campagne AlimenTerre 2011

AlimenTerre est une campagne nationale initiée en 2000 par le Comité Français de Solidarité Internationale (CFSI) pour sensibiliser un public le plus large possible sur les questions des échanges mondiaux de denrées alimentaires et sur les causes de la faim.

Depuis le début, la campagne est relayée en Franche-Comté grâce au travail du collectif AlimenTerre constitué de diverses instances locales : Récidev (Réseau Citoyenneté Développement), Jardins de Cocagne, Interbio Franche-Comté, Confédération Paysanne et Franche-Comté Nature Environnement.

L'édition 2011, qui se déroulera d'avril à décembre 2011, proposera différentes actions :

- des animations auprès du Grand Public,
- la tenue d'un marché alimentaire et solidaire,
- le Festival du film AlimenTerre,
- la réalisation de forums locaux,
- la mise en place d'un repas bio dans les cantines scolaires avec la réalisation d'une animation pédagogique,
- l'organisation d'un concours photos sur l'agriculture franc-comtoise, aboutissant à la création d'une exposition.

II. Budget et soutien du Grand Besançon

Pour 2011, le budget prévisionnel de la campagne est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Achats (produits pour inauguration, dégustation)	600	Produits des ventes	1 000
Fournitures et consommables	2 340	Participation des exposants	1 100
Communication	2 530	Autofinancement	3 030
Festival du film (frais de diffusion)	960	Participation des lycées	230
Soutien aux partenaires	400	Droits de diffusion	800
Logistique	600	Subventions Ville de Besançon CFSI* CG25* CG39* CRFC* DREAL* CDVA* Grand Besançon	2 000 3 500 1 500 1 500 8 000 2 500 600 2 000
Frais de déplacements	1 100	Valorisation Ville de Besançon	3 000
Salaires et charges	19 230	Valorisation Grand Besançon (vitabris)	300
Services valorisés	6 800	Valorisation bénévolat	3 500
TOTAL DEPENSES	34 560	TOTAL RECETTES	34 560

^{*}CFSI = Comité Français pour la Solidarité Internationale ; CG25 = Conseil Général du Doubs ; CG39 = Conseil Général du Jura ; CRFC = Conseil Régional de Franche-Comté ; DREAL = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté ; CDVA = Conseil du Développement de la Vie Associative.

Récidev sollicite une subvention de 2 000 € pour la campagne AlimenTerre 2011.

Le projet présenté par RECIDEV répond aux exigences imposées par le règlement d'aides en vigueur, mis en place par le Grand Besançon pour l'accompagnement des actions d'éducation et sensibilisation à l'environnement portés par les associations et les communes.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à Récidev pour l'organisation de la campagne AlimenTerre 2011.

Controle de legalité
Reçu le

.- 8 JUIL. 2011

Pour extrait conforme,

Le/ler Vige-Président Délegué,

Gabriel BAULIZU

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 117 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon